Plan canicule et grand froid

Les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de 60 ans et inaptes au travail peuvent se faire recenser auprès de leur mairie.

Cette liste est transmise à la Préfecture afin de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès d'elles en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Le C.C.A.S. prendra aussi contact avec les personnes concernées lors des plans canicule et grand froid.

S'inscrire sur le registre

ALLER PLUS LOIN

- Maintien à domicile
- Aides et accompagnement médico-social
- Aides au transport

Serris
Val d'Europe